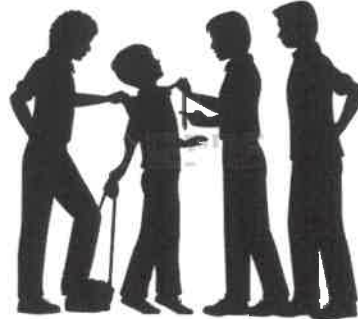


# QUE FAIRE FACE A UNE SITUATION DE HARCELEMENT ?

ENFANTS  
(victimes ou  
témoins)  
PARENTS



PERSONNEL  
COMMUNAL

OPTION 1

En parler à un agent du  
personnel communal

REPÉRER



ÉCOUTER



ORIENTER  
L'ENFANT



OPTION 2

N° VERTS NATIONAUX  
Écoute et conseil

3020

0800 200 000

« Stop harcèlement »

« Net écoute »



Le Maire, un  
Adjoint ou la  
secrétaire de  
Mairie

1

Recueillir le témoignage  
de l'enfant victime

2

Mener des entretiens : avec les témoins  
séparément, avec l'auteur présumé  
(sans dévoiler l'identité de la victime),  
avec les parents des victimes, témoins,  
auteurs (séparément)

3

Décider des mesures de  
protection pour la victime  
et punition, sanction ou  
mesure de réparation  
pour l'auteur

4

Suivre la mise en  
œuvre des mesures  
prises et rencontrer  
l'enfant victime et  
ses parents

